# First Phosphate annonce un placement privé sans courtier de 2 000 000 \$ et le dépôt du rapport technique du projet de phosphate du Lac à l'Orignal

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 28 novembre 2022) - Phosphate Corp. (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer son intention de réaliser un placement privé sans courtier en vue d'obtenir un produit brut pouvant atteindre 2 000 000 \$ (le « **Placement** ») ou un montant supérieur que la Société pourrait déterminer.

La Société entend obtenir un produit brut pouvant atteindre 1 000 000 \$ par le biais de l'émission d'un maximum de 2 500 000 unités accréditives (« **Unités FT** ») au prix de 0,40 \$ par Unité FT. Chaque Unité FT sera composée d'une action ordinaire accréditive du capital de la Société (les « **Actions FT** ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (**chaque bon de souscription entier**, **un** « **Bon de souscription** ») pouvant être exercé pour une action ordinaire non accréditive du capital de la Société (une « **Action** ») au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. Les Actions FT seront qualifiées d'« actions accréditives » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société compte également recueillir un produit brut d'un montant maximum de 1 000 000 \$ en émettant jusqu'à 2 857 142 unités directement chiffrables (« **Unités HD** ») au prix de 0,35 \$ par unité. Chaque Unité HD sera composée d'une Action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (**chaque bon de souscription entier, un " Bon de souscription "**) pouvant être exercé pour une Action supplémentaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025.

La société pourra choisir de devancer la date d'expiration des bons de souscription dans le cas où le cours moyen des actions pondérées en fonction du volume sur une bourse de valeurs reconnue serait égal ou supérieur à 0,80 \$ pendant cinq (5) jours de bourse consécutifs, auquel cas les bons de souscription expireront trente (30) jours après la date à laquelle la Société publie un communiqué de presse déclenchant le devancement.

Le produit brut provenant de l'émission des Unités FT sera utilisé pour engager des « dépenses d'exploration canadiennes » qui sont des « dépenses minières accréditives » (telles que ces termes sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) liées aux projets d'exploration minière de la Société, principalement pour le forage de ses propriétés Lac à l'Orignal et Bégin-Lamarche au Québec. Le produit tiré de l'émission des Unités HD sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise.

La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 9 décembre 2022, ou à toute autre date que la Société pourrait déterminer. La clôture pourra être réalisée en une ou plusieurs tranches, selon ce que la Société aura défini. La réalisation de l'Offre est soumise à certaines conditions, y compris, mais sans s'y limiter, la réception de toutes les approbations nécessaires. Il n'y a aucune garantie que le placement sera réalisé, que ce soit en totalité ou en partie.

Tous les titres émis dans le cadre du placement seront soumis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. De plus, les actions relatives aux Unités FT et aux Unités HD seront soumises à un blocage contractuel, dont 25 % seront libérés lorsque la Société sera inscrite à la cote d'une bourse de valeurs reconnue (la « **Date d'inscription** »), et des libérations supplémentaires de 25 % seront effectuées dans les 4, 8 et 12 mois suivant la date d'inscription.

Dans le cadre de l'Offre, les intermédiaires admissibles recevront (a) une commission en espèces

égale à 8 % du produit brut recueilli auprès des souscripteurs de l'Offre qui ont été présentés par ces intermédiaires, et (b) un nombre de bons compensatoires non transférables (les " **Bons compensatoires**") équivalant à 8 % du nombre d'unités FT et/ou d'unités HD, selon le cas, émises à ces souscripteurs. Chaque Bon compensatoire donnera à son détenteur le droit d'acheter une Action au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve des mêmes dispositions de devancement des Bons de souscription.

Les titres émis dans le cadre de l'Offre n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption disponible de l'exigence d'enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de ces titres dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne seront pas vendus dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les titres offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines ou pour leur compte ou à leur profit, à moins d'être inscrites ou de faire l'objet d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables.

# Rapport technique

Suite au communiqué de presse de First Phosphate daté du 15 novembre 2022, la Société est heureuse d'annoncer qu'elle a déposé sur le site de SEDAR un rapport technique et une estimation des ressources minérales indépendants intitulés « Rapport technique et estimation initiale des ressources minérales de la Propriété de phosphate du Lac Orignal, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord du Quèbec » en date du 3 octobre 2022 et datés du 17 novembre 2022 (le « **Rapport technique** ») pour le gisement de phosphate du Lac à l'Orignal. Le Rapport technique a été préparé conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et soutient la divulgation faite par la Société dans son communiqué de presse du 15 novembre 2022 annonçant l'estimation des ressources minérales. Il n'y a pas de différences importantes dans le rapport technique par rapport aux informations divulguées dans le communiqué de presse de la Société du 15 novembre 2022. Le rapport technique peut être téléchargé sous le profil de la Société sur le site de SEDAR (www.sedar.com). Une copie du rapport technique est également disponible sur le site Web de la Société.

#### Opération entre personnes alliées

Certains membres de l'interne parmi les administrateurs, les dirigeants et les initiés de la Société ont l'intention de souscrire des actions dans le cadre de l'Offre. La participation de ces parties à l'Offre constitue des « Opérations entre personnes alliées » au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« **Règlement 61-101** »). La Société a l'intention de se prévaloir des dispenses des exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 en vertu des articles 5.5(a), 5.5(c), 5.7(1)(b), car la Société est non cotée sur un marché spécifié, les actions sont achetées au comptant, la juste valeur marchande des actions achetées ne dépassera pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société et les actions achetées n'auront pas une juste valeur marchande supérieure à 2 500 000 \$. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important relativement au placement plus de 21 jours avant sa clôture prévue, comme prévu par le Règlement 61-101, étant donné que la Société exige que la contrepartie qu'elle recevra dans le cadre du placement soit immédiatement affectée au fonds de roulement.

## Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs: <a href="mailto:investor@firstphosphate.com">investor@firstphosphate.com</a>

Relations avec les médias : <u>media@firstphosphate.com</u>

Site Web: <u>www.FirstPhosphate.com</u>

## Suivez First Phosphate sur les médias sociaux:

Twitter: <a href="https://twitter.com/FirstPhosphate">https://twitter.com/FirstPhosphate</a>

Linkedln: https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/

# À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société d'exploration et de développement minier entièrement dédiée à l'extraction et au raffinage de phosphate de pointe pour l'industrie des batteries lithium-fer-phosphate (batteries LFP). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, à une échelle de qualité ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée. First Phosphate prévoit s'intégrer directement dans les fonctions de recherche et développement (R&D) et des chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP nord-américains qui ont besoin de phosphate de qualité « batterie » provenant d'une source d'approvisionnement constante et sûre. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay, Qc (Canada). Les propriétés de First Phosphate sont constituées d'une formation de roche ignée anorthosite rare qui produit généralement un concentré de phosphate de grande pureté, dépourvu de métaux lourds nuisibles.

## Information prospective et mises en garde

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant le moment prévu de la clôture du placement, l'emploi prévu du produit tiré du placement et l'obtention des approbations requises.

Ces énoncés impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à réaliser l'Offre et/ou à utiliser les recettes selon les conditions et dans les délais prévus, en tout ou en partie; et l'incapacité de la Société à obtenir les approbations requises pour réaliser l'Offre ou la réaliser selon les conditions et le calendrier proposés.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute

différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ UNIQUEMENT AU CANADA. IL NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX SERVICES D'INFORMATION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.



To view the source version of this press release, please visit <a href="https://www.newsfilecorp.com/release/145905">https://www.newsfilecorp.com/release/145905</a>